

# ASSEMBLEE NATIONALE

12 avril 2005

---

RÉGULATION DES ACTIVITÉS POSTALES  
(Deuxième lecture) - (n° 2157)

## AMENDEMENT

N° 196

présenté par  
M. Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 2 BIS C**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'opposer à un article qui valide la réorganisation de la représentation des salariés à La Poste, et qui, par la création de nouvelles instances, place au second plan les comités d'entreprise et autres comités de groupe, instances plus contraignantes pour la direction de l'entreprise.